

## Vote par procuration

Vous devez vous adresser aux officiers de police judiciaire habilités par le Juge du Tribunal d'Instance.



### Le demandeur doit préciser les motifs de son absence à l'autorité compétente

- **toute l'année** au Tribunal d'Instance boulevard Maréchal Leclerc à Toulon,
- **durant le mois précédent les scrutins** dans les commissariats de police de quartier.

À Toulon, les commissariats de police suivants sont habilités à délivrer des procurations, il est conseillé de leur téléphoner avant de se déplacer.

- Commissariat Central - rue du commissaire Morandin - 04 98 03 54 16
- La Rode – place du Général Pouyade – 04 98 03 24 00
- Saint-Jean-du-Var – Tour Sainte Catherine – 04 98 00 43 05
- La Beaucaire – avenue Albert Camus – 04 94 24 70 10
- Pont-du-Las - 447 avenue du XV<sup>ème</sup> Corps- 04 94 36 86 00

Pièces à fournir par le demandeur (mandat)

- une pièce d'identité,
- connaître les coordonnées complètes du mandataire désigné (état civil et adresse),
- un formulaire est à remplir sur place ou directement sur le site du ministère de l'intérieur.

**Les personnes malades à domicile ou hospitalisées** doivent prendre rendez-vous avec l'officier de police judiciaire au 04 98 03 54 16 et fournir un certificat médical ou tout autre document prouvant leur incapacité à se déplacer.

### Bon à savoir

- La personne qui vote pour vous (mandataire) doit être inscrite sur les listes électorales de Toulon mais pas forcément dans le même bureau électoral.
- Le mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France, et au maximum 2 procurations (l'une en France et l'autre à l'étranger ou les 2 à l'étranger.)

**Si vous êtes électeur à Toulon, votre mandataire doit être obligatoirement électeur à Toulon.**

> Vous pouvez télécharger [le formulaire cerfa N° 14952\\*01](#) [2] (attention ! lisez bien les consignes)

> [Trouver votre bureau de vote](#) [3]

**Mairie de Toulon**  
Avenue de la République  
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex  
Tél. : 04 94 36 30 00

### Liens:

[1] [https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/md\\_election\\_vote\\_procuration\\_001.jpg](https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/md_election_vote_procuration_001.jpg)

[2] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>

[3] <http://toulon.fr/trouver-bureau-de-vote>